

COUVERTURE SOCIALE

Davantage de traitements de logopédie remboursés

Davantage de traitements logopédiques seront remboursés dès cet automne, a annoncé la ministre de la Santé Maggie De Block.

Cette décision fait suite à la mise à disposition par le Comité de l'assurance d'une enveloppe de dix millions d'euros pour les professions paramédicales afin de pouvoir, entre autres, rembourser des traitements supplémentaires aux patients. Lundi, l'Inami a opté pour une série de traitements logopédiques.

«Cela permettra par exemple aux parents d'enfants qui suivent un traitement de logopédie pour des troubles du langage ou de l'apprentissage de suivre eux-mêmes une ou plusieurs séances et d'être

en mesure de mieux aider leurs enfants à la maison», précise Mme De Block.

Les patients en rechute, souffrant de troubles du langage et de l'apprentissage, de bégaiement ou de troubles de la déglutition bénéficieront également d'un remboursement sur une période non définie, à condition que leur nombre de séances remboursables ne soit pas épuisé, poursuit la ministre de la Santé.

Enfin, un remboursement est aussi prévu pour les logopèdes qui traitent les patients atteints du syndrome du locked-in. ■